



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 12

Votants : 14

Date de la convocation :
01/04/2023

Date d'affichage :
01/04/2023

**OBJET : Plan de
financement prévisionnel
PLAN REVE et HORS
PLAN REVE pour les
travaux d'éclairage public**

L'an deux mille vingt-trois
le six avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF,
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER,
PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Excusées : Mesdames GUÉRU et MARY.

Absent : Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Madame Roseline MARY a donné pouvoir à Madame Murielle BOUGIS.
Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le Maire présente au conseil le plan de financement prévisionnel établi par le
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher pour les travaux de dissimulation des
réseaux électriques, route de Salbris et travaux d'éclairage public.

- Le montant total des travaux du PLAN REVE s'élève à : 8 333.59 € H.T.

Le plan de financement est le suivant :

Une prise en charge par le SDE 18 de 70 % soit : 5 833.51 € H.T.

La prise en charge demandée à la Commune est de 30 % soit : 2 500.08 € H.T.

- Le montant total des travaux HORS PLAN REVE s'élève à 22 757.19 € H.T.

Le plan de financement est le suivant :

Une prise en charge par le SDE 18 de 50 % soit : 11 378.60 € H.T.

La prise en charge demandée à la Commune est de 50 % soit : 11 378.60 € H.T.

Le montant total demandé à la Commune est de : 13 878.67 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
autorise le Maire à signer ce plan de financement prévisionnel.

Fait à Nançay, le 07 avril 2023

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 07 avril 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :